

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2024-2028

EANM - La Roselière

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap



Table des matières

I :	Présentation de l'association	3
II :	Historique de l'établissement	5
III :	Présentation des missions	6
IV :	Présentation de la population accueillie et de ses besoins	8
V :	Fonctionnement et organisation	10
VI :	Démarche qualité et gestion des risques	23
VII :	Relations avec les familles, les parents et l'entourage	27
VIII :	Principes d'intervention	28
IX :	Droits des personnes	29
X :	Accompagnement au vieillissement	30
XI :	Ressources humaines	31
XII :	Partenariats	34
XIII :	Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement	37

I : Présentation de l'association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, loi 1901, créée le 25/04/1965 du militantisme de parents d'enfants handicapés mentaux, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens. C'est ainsi qu'elle défend et promeut :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- Le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La laïcité.

L'Association gère 30 établissements et services répartis sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne et accueille environ 800 personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés (mental, psychique, autisme...), accompagnés par près de 550 professionnels à leur service :

- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés (ex foyers de vie) :**
La Marguette, Le Cèdre Bleu, Le Chêne Rouvre, Le Ginkgo Biloba, Les Trois Maisons, Les Tilleuls, Les Tournesols, La Maison de Corberon, Les Ormes
- **1 Centre d'accueil de jour L'Althéa**
- **4 Services d'accueil de jour :** le Cèdre Bleu, le Clos Jollet, le Provinois et les Ormes
- **ESAT :** Les Ateliers braytois
- **DIVP (Dispositif d'Insertion à la Vie Partagée)**
- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés les Meuniers et la Roselière (ex foyers d'hébergement)**
- **Plateforme enfance**
- **Maison d'Accueil Spécialisée :** La Joncherie et une équipe mobile d'appui en santé
- **Tiers Régulateur Sud 77**

Ces structures sont actuellement organisées en cinq territoires selon une logique à la fois géographique et d'accompagnement :

Territoire de Marne et Morin :	Le Cèdre Bleu, La Marguette, Le Ginkgo Biloba, Le Chêne Rouvre et Les Tilleuls
Territoire du Provinois :	Les Tournesols, Les Trois Maisons, La Maison de Corberon, La Roselière
Territoire de Seine et Yonne :	Les Ormes, Le Clos Jollet, L'Althéa, Les Meuniers, le TRS 77 et le DIVP
Territoire de Sénart :	La Joncherie et la plateforme enfance
Territoire du Pays Braytois :	ESAT Les Ateliers Braytois.

Ce fonctionnement en territoire permet de créer une dynamique, d'enrichir les pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité du service rendu auprès des personnes accompagnées grâce aux synergies et aux mutualisations (moyens, projections, réflexions, analyses...) mises en œuvre.

Les transversalités et complémentarités sont ainsi essentielles car elles favorisent ces différents partages.

L'Adapei 77 est affiliée à l'Unapei, Union Nationale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, et participe également à l'instance régionale Unapei Île-de-France.

Elle est présente dans les instances départementales telles que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Le présent projet est établi pour une durée maximale de 5 ans comme décliné à l'Article 12 de la loi 2002-2 (L.311-8 du CASF). Il définit ses objectifs en matière de coordination, d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et d'expression.

Pour ce faire, ce projet est élaboré à partir de la réflexion de groupes de travail réunions en comité de pilotage, constitués de professionnels de l'établissement volontaires.

Cinq groupes de travail ont été constitués, sur les thèmes suivants :

- Les missions de l'établissement – Présentation de la population et ses besoins
- L'offre de service- Les modalités d'accompagnement, les unités de vie
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Les principes d'intervention – Le projet éducatif et sa mise en œuvre
- Gestion des parcours et procédures

Une réunion par groupe de travail a été programmée lors des réunions hebdomadaires afin d'obtenir des recueils de données.

II : Historique de l'établissement

Le foyer « La Roselière », anciennement « Louis Boussieux », ouvre en juin 1976. Il est alors rattaché au CAT, géré par l'Association ESPOIR.

Le foyer est alors encadré par le directeur du CAT et fonctionne du lundi au vendredi. Ce premier lieu d'accueil est implanté sur la commune de Bray-sur-Seine et accueille 9 travailleurs sur 2 appartements.

Le foyer sera nommé dans un premier temps « La Maladrerie », en ayant pour objectif d'apporter des réponses adaptées en terme d'hébergement et de travail, en ouvrant simultanément avec le CAT « Les Ateliers Braytois ».

L'ouverture du foyer permettra à un certain nombre de personnes accueillies au CAT d'accéder à une vie d'adulte à part entière en dehors de la cellule familiale, laquelle soit en raison de l'âge des parents, soit en prévention au vieillissement de ces derniers et de leurs difficultés croissantes à assumer les besoins de leurs enfants handicapés en quête de reconnaissance professionnelle.

Le 08 avril 1987, un service d'accompagnement et de suite est créé et 19 résidents sont logés dans plusieurs appartements de Bray-sur-Seine, tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif.

Le 1er juillet de cette année, l'association ESPOIR sollicite l'ADAPEI77 pour reprendre la gestion de l'ensemble de ses établissements.

En 1988 est créé le « Service Appartements », lieu intermédiaire entre le foyer d'hébergement classique et le service d'accompagnement. Ce grand pavillon accueille alors 8 personnes et cherche à améliorer leurs facultés d'autonomie et de socialisation.

En 2000, le foyer sera restructuré afin d'apporter un cadre de vie distinguant davantage l'intimité de chacun. Les chambres individuelles au nombre de 26 sont devenues majoritaires. Trois chambres doubles sont maintenues, permettant la possibilité d'envisager une vie de couple ou prévenant la solitude parfois pesante pour certains.

En 2015, l'établissement restructure les lieux et sécurise une aile du bâtiment en bureaux administratifs et éducatifs et deux salles d'activités sont créées pour les personnes accueillies.

En 2016, le foyer Louis Boussieux dispose de trois modalités d'accueil :

- Un accueil en foyer collectif
- Un accueil en foyer éclaté
- Un service appartement

Des modifications ont fait leur apparition : les deux maisons du foyer éclaté ont laissé la place à deux appartements, numéro 222 et 242 de la Cité Briolle à Bray-sur-Seine.

De plus, un DIVP (Dispositif d'Insertion à la Vie Partagée) a vu le jour en 2021

Enfin, le foyer « Louis Boussieux » a changé de nom en 2022 pour s'appeler désormais « La Roselière ».

Le territoire auquel est rattaché le foyer a beaucoup évolué au cours des dernières années.

En 2009, l'association dynamise les équipes de direction des établissements dans une notion de complexe. Le foyer est alors rattaché au complexe incluant l'ESAT de Bray-sur-Seine et le foyer d'hébergement de Melun. Ce complexe est remis en cause par l'éloignement des sites entre Melun et Bray-sur-Seine.

En 2014, le complexe évolue en territoire géographique, constitué du foyer Louis Boussieux et de trois foyers de vie sur le territoire sud du département, pour finalement se rattacher uniquement à l'ESAT de Bray-sur-Seine.

L'EANM La Roselière fait actuellement partie du territoire du Provinois composé de :

- EANM Les Tournesols
- EANM La Maison de Corberon
- EANM Les Trois Maisons
- Centre d'Accueil de Jour (CAJ) du Provinois
- DIVP (Dispositif d'Insertion à la Vie Partagée) de Bray-sur-Seine

III : Présentation des missions

Le foyer « La Roselière » accueille des hommes et des femmes à partir de 18 ans, en situation de déficience intellectuelle, reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), bénéficiant d'une orientation en foyer d'hébergement et d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Il s'inscrit principalement dans le cadre commun :

- De la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico- sociale de la loi du 30 juin 1975.
Cette loi a représenté une étape décisive et un progrès considérable pour la reconnaissance du handicap. Elle visait alors à mieux définir, coordonner, évaluer et gérer l'ensemble des équipements publics ou privés, sur la base de l'évolution des besoins qu'il était nécessaire de mieux cerner. La loi 2002.2 a contribué à replacer la personne confiée au centre du dispositif en réaffirmant ses droits.
- De la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap.

- Du Schéma départemental de Soutien à l'Autonomie des Personnes âgées et Personnes Handicapées 2015-2020,
- Du Règlement Départemental d'Aide Sociale Personnes Agées Personnes Handicapées du 23 mars 2013,

En ce sens, l'établissement propose un accompagnement adapté à chaque situation des personnes accueillies en visant les objectifs suivants :

- Maintenir l'activité professionnelle,
- Maintenir et développer de nouveaux apprentissages,
- Soutenir la réalisation des actes de la vie quotidienne,
- Apporter un soutien médico éducatif,
- Prendre soin de la personne,
- Accompagner le vieillissement,
- Favoriser l'accès de la personne accueillie aux dispositifs de santé : assurer un suivi de santé en coordonnant un parcours de soin,
- Garantir la sécurité des personnes et assurer le bien-être et l'épanouissement,
- Assurer le lien dans la relation avec la famille,
- Favoriser l'association de la famille/représentant légal/proches au projet personnalisé de la personne, à la vie de la personne accueillie et de l'établissement,
- Garantir la citoyenneté par la participation de la personne accueillie à la vie de l'établissement,
- Faciliter et développer l'autonomie sociale et affective,
- Favoriser l'insertion sociale, l'inclusion et l'accès aux dispositifs de droit commun des personnes accueillies,
- Favoriser l'accès à une vie sociale et culturelle.

IV. Présentation de la population accompagnée et de ses besoins

Projections et dynamiques de parcours

Le foyer La Roselière accueille 39 personnes en accueil permanent et 1 personne en accueil temporaire, ayant une Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé, présentant une déficience intellectuelle ou psychique avec ou sans troubles associés ou dont les causes n'ont pas été identifiées.

La structure est composée de 2 lieux distincts avec deux modes de prise en charge :

- Le **foyer collectif**, pouvant accueillir 31 personnes et 1 personne en accueil temporaire.
- Le **foyer éclaté**, composé de deux appartements en ville pouvant accueillir chacun 4 personnes.

1. Évolution de l'âge et de l'ancienneté des personnes

Entre l'année 2020 et 2021, de nombreuses réorientations ont été réalisées. Les personnes les plus âgées ont ainsi pu rejoindre des établissements davantage spécialisés en fonction de leur âge.

L'âge moyen de la population du foyer a donc logiquement baissé, passant de 46 ans en le 31/12/2020 à 39,29 ans le 31/12/2021. Dans la population dite « jeune », on retrouve d'ailleurs une répartition plutôt homogène entre les 21-24 ans (11,11%), les 25-29 ans (14,81%) et les 30-39 ans (18,52%).

Nous pouvons d'ailleurs remarquer des besoins différents sur cette même partie de classe d'âge. En effet, si beaucoup ont encore besoin d'un accompagnement au quotidien pour progresser, d'autres bénéficient déjà d'une bonne autonomie. Ils aspirent donc à d'autres objectifs et souhaitent plus rapidement acquérir un maximum d'indépendance.

Si ce travail de rajeunissement de la population a donc commencé à se mettre en place, il n'en demeure pas moins qu'encore 37,04% de la population du foyer a entre 50 et 59 ans.

Il s'avère donc nécessaire de continuer à accompagner ces personnes accueillies vers la retraite, dans de bonnes conditions, auprès d'autres types de structures plus adaptées à leurs besoins.

2. Répartition de la population par sexe

Au 31/12/2021, la répartition des personnes accueillies, en fonction de leur sexe, était la suivante :

- 18 hommes
- 9 femmes

Nous pouvons donc remarquer que les personnes accueillies de sexe masculin représentent le double des personnes accueillies de sexe féminin.

Il faudra donc veiller à rééquilibrer ce taux dans nos futures admissions afin d'obtenir une population plus homogène dans le foyer.

3. Mesures de protection des personnes accompagnées

Le tableau ci-dessous représente la répartition des mesures de protection des personnes accueillies au 31/12/21 :

Protection juridique des majeurs :		
	Nombre	%
Sauvegarde de justice	1	3,7
Curatelle simple	-	-
Curatelle renforcée	10	37,04
Tutelle	13	48,15
Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)	-	-
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)	-	-
Mandat de protection future connu	-	-
Autre	-	-
Sans protection juridique	3	11,11
Total personnes protégées	24	
Total :	27	100

Nous pouvons observer que le pourcentage de personnes sous tutelle est de 48,15%. Ce taux est le plus bas jamais observé sur le foyer. Cette baisse s'explique par l'accroissement du nombre de curatelles renforcées et de personnes sans protection juridique.

Ce changement reflète bien l'évolution de la population accueillie. En effet, nous assistons aujourd'hui à une augmentation du nombre de personnes accueillies en situation de handicap psychique et/ou social. Ces mêmes personnes sont déclarées plus « aptes » à prendre leur décision de vie.

V : Fonctionnement et organisation

A. L'offre de service

1. Présentation de l'architecture du foyer collectif

Le foyer est implanté sur la commune de Bray sur Seine, comptant des équipements socio-culturels appréciés : bibliothèque, cinéma, associations culturelles et sportives, restaurants, magasins,

Afin de loger les personnes accueillies, le foyer dispose de 26 chambres simples et 3 chambres doubles.

La structure est implantée sur un vaste terrain aménagé où les personnes peuvent pratiquer la pétanque, jouer à divers sports (foot, badminton, etc.), se reposer, lire...

Les personnes disposent d'espaces collectifs permettant de se restaurer, regarder la télévision, pratiquer des jeux de société/des activités manuelles, prendre un café ou une collation, se rencontrer.

Un patio ouvert leur permet également de prendre les repas à l'extérieur lors des beaux jours.

À l'entrée de l'établissement se trouve la partie « administrative », avec le bureau administratif (assistance de direction et comptable) et le bureau de la Direction à l'étage.

Au rez-de-chaussée, on peut trouver le bureau de l'équipe éducative et le bureau de la psychologue.

Ensuite, nous pouvons trouver le lieu de vie collectif des personnes accueillies avec une salle informatique, une salle de restauration, une lingerie et un grand salon.

Avec un accès par l'arrière du bâtiment, le foyer dispose également d'un appartement de transition. On peut y trouver un salon/salle à manger avec cuisine, 2 chambres, une salle bain et un WC.

La partie « nuit » du foyer est ensuite décomposée en 3 couloirs différents, dont 1 à l'étage. Ces couloirs desservent les chambres des personnes accueillies. Dans chaque couloir se trouvent des toilettes, une salle de bain collective avec des douches et une salle de bain privative avec baignoire.

Comme écrit précédemment, le foyer a bénéficié de quelques travaux de réfection au niveau des bureaux administratifs en 2015. Mais d'autres salles auraient également besoin de travaux. Le grand salon, par exemple, n'est pas utilisé l'hiver car cette salle est trop froide. En effet, avec une hauteur sous plafond trop importante, les radiateurs n'arrivent pas à chauffer cette salle convenablement. Il conviendra donc de trouver une solution à cette problématique.

Les couloirs qui mènent aux chambres mériteraient également un rajeunissement afin de proposer aux personnes accueillies des locaux plus modernes.

De plus, il apparaît que notre offre de logement ne correspond plus vraiment aux besoins des personnes, en quête de plus d'indépendance. Des salles de bain indépendantes et quelques studios avec kitchenette seraient à terme beaucoup plus attractifs.

2. Présentation de l'architecture du foyer éclaté

Le foyer éclaté se compose de deux appartements, situé à la Cité Briolle à Bray sur Seine. Ces deux appartements sont situés dans le même immeuble, avec un digicode à l'entrée. Ils peuvent accueillir chacun 4 personnes.

À l'intérieur, on y trouve 4 chambres individuelles, un salon/salle à manger, une salle de bain avec baignoire, un WC et une cuisine.

Ces logements sont gérés par un bailleur social (3 Moulins Habitat) et permettent ainsi de bénéficier d'un loyer à prix modéré.

3. Journée type au foyer

7h15	Arrivée de l'équipe éducative de jour. Transmissions avec les surveillants de nuit.
7h30	Lecture des mails et des transmissions des jours précédents.
7h30 - 9h00	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des personnes pour les actes de la vie quotidienne (réveil, petit-déjeuner, toilette) Médicaments à donner aux personnes accueillies.
9h00 - 12h00	<ul style="list-style-type: none"> 1 professionnel effectue les tâches administratives : transmissions avec l'ES-AT (indiquer les personnes absentes : arrêt maladie, stage, congés etc.) et les éventuelles remarques concernant le comportement des résidents (agitation, retard, etc.) / écrits professionnels / rendez-vous médicaux, 1 professionnel continue l'accompagnement des personnes qui ne travaillent pas ce jour.
11h45	Les résidents présents mettent la table tour à tour, selon un planning établi à la semaine par la maîtresse de maison.
12h00	Accompagnement des personnes lors du repas.
13h30	<ul style="list-style-type: none"> Transmissions avec l'équipe d'après-midi Lecture du planning « organisation de la semaine » afin de planifier l'après-midi entre professionnels : possibilité de faire des activités avec les résidents présents, accompagnement rangement de chambre, vêtue, entretiens individuels, accompagnements aux rendez-vous médicaux,....
14h30	Retour des travailleurs de cuisine centrale.
16h15	Retour des travailleurs de blanchisserie.
17h30 - 19h00	<ul style="list-style-type: none"> Retour de tous les autres travailleurs. Lundi et Jeudi : courses avec le foyer éclaté. Accompagnement des personnes pour les actes de la vie quotidienne (rangement chambres, lessives, ...) Accompagnement rendez-vous médicaux. Accompagnement activités sportives/loisirs
19h00 - 20h00	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des personnes au repas. Distribution des médicaments.
20h00	Répartition des différentes tâches collectives en fin de repas pour les personnes accompagnées (débarrassage, vaisselle, nettoyage de la salle à manger,...)
20h30 - 21h30	Proposition d'une activité de loisirs par l'équipe éducative.
21h30 - 21h45	Transmissions avec l'équipe de nuit.
21h45 - 22h15	<ul style="list-style-type: none"> Passage des surveillants de nuit dans les différents couloirs. Distribution des médicaments. Activité proposée par les surveillants de nuit.
22h15 - 7h15	Rondes régulières.

Pendant le week-end, le rythme est différent. Les réveils sont davantage échelonnés, des sorties culturelles sont proposées, la prise en charge de l'espace personnel s'effectue avec des actions plus individualisées.

Les personnes accueillies profitent de leur temps libre pour se reposer, faire des achats personnels, participer aux activités festives de la commune, visiter des amis, se rendre en famille, entretenir le jardin...

4. L'admission de la personne accompagnée

a. Les critères d'admission

Le critère d'admission nécessaire à l'admission de la personne repose sur la présence d'une notification d'orientation en foyer d'hébergement avec la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé.

b. Les étapes de l'admission

L'accueil est une étape importante pour construire progressivement une relation de confiance mutuelle avec la personne accueillie et son entourage, fondée sur la reconnaissance de la personne et le respect de sa singularité, de sa dignité et de ses besoins.

Chaque étape est donc très importante avant d'arriver à une admission.

Le processus d'admission est décrit ci-dessous :

- Réception d'une demande d'admission émanant d'une structure médico-sociale, une famille, un tuteur, la MDPH, par téléphone ou par courrier.
- Le service social de l'ESAT étudie la faisabilité du dossier.
- Proposition d'une rencontre afin de visiter le foyer d'hébergement et l'ESAT.
- Proposition d'une période d'accueil temporaire de 14 jours.
- À l'issue de cette période est organisé un bilan de stage, en présence de la personne, de son représentant légal et/ou famille, de l'équipe éducative du foyer d'hébergement et des moniteurs de l'ESAT :

Si l'avis est favorable, une seconde période d'accueil temporaire est alors proposée.

- À l'issue de cette 2^e période d'accueil temporaire, un dernier bilan est organisé :
- Avis favorable sans disponibilité immédiate : mise en liste d'attente tout en préservant la possibilité d'accueil temporaire,
- Avis favorable avec une place disponible : fixation par les différentes parties de la modalité d'admission (courrier de réponse, date d'admission, signature du contrat de séjour)
- À l'arrivée de la personne, remise des documents obligatoires (contrat de séjour, livret d'accueil, charte des droits et libertés de la personne accueillie, règlement de fonctionnement),
- Nomination du référent éducatif,
- Pot d'accueil.

c. Suivi de l'admission

Le référent et le co-référent effectuent un bilan à un mois permettant d'établir une perspective de projet personnalisé.

Une seconde rencontre, à trois mois d'accueil, permet de valider et de compléter les pistes du projet initial.

Le contrat de séjour est signé au maximum un mois après l'admission, il est préférable de le faire en amont de l'admission.

d. Réorientations ou fin de contrat

Selon l'article L 241-6 du CASF : « *L'établissement ou service ne peut mettre fin, de sa propre initiative, à l'accompagnement sans décision préalable de la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées.* »

Le contrat de séjour peut prendre fin :

- Au départ de la personne, à sa demande ou à celle de son représentant légal ou de son parent,
- Dans le cadre d'une décision concertée de réorientation vers une structure médico-sociale adaptée aux besoins de la personne accueillie,
- Pour un non-respect du règlement de fonctionnement pouvant amener la direction à solliciter la Direction Générale afin de prendre des mesures de demande de fin de prise en charge dans des actes graves ou pouvant mettre en péril la sécurité des autres personnes,
- Sur décision de la CDAPH du Département d'origine de la personne accueillie,
- Suite au décès de la personne,
- En raison de l'état de santé de la personne accueillie, dans la mesure où les moyens de l'établissement ne lui permettent plus d'assurer ses obligations et qu'il est nécessaire de réorienter la personne accueillie vers une structure davantage adaptée à ses besoins. Cette décision est prise en concertation avec la personne accueillie, son tuteur/représentant légal et/ou son parent, la direction de l'établissement sur décision de la CDAPH suite à la transmission d'un bilan circonstancié,
- En cas d'actes graves mettant en péril la sécurité des autres personnes et le fonctionnement de l'établissement entraînant un état de dangerosité ou d'incompatibilité avec la vie en collectivité. Les faits doivent être portés à la Direction Générale et à la famille. Après avis des instances, l'établissement saisira la CDAPH de cette situation en demandant une fin de prise en charge (transmission d'un rapport circonstancié). La fin de prise en charge sera prononcée sur décision de la CDAPH.

5. Les modalités d'accueil et d'accompagnement

a. Les modalités d'accueil

L'accueil permanent : La finalité de l'accueil permanent consiste à mettre en œuvre, 365 jours par an, l'ensemble des moyens nécessaires permettant d'atteindre les objectifs définis par notre projet d'établissement, dans l'accompagnement global formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé répondant aux attentes et besoins de la personne accueillie.

L'accueil temporaire :

L'établissement reçoit plusieurs personnes en accueil temporaire sur toute l'année.

L'objectif de cet accueil permet :

- D'accueillir une personne qui est en attente de place dans une structure,
- De soulager une famille qui a besoin de répit,
- De répondre à une situation d'urgence (hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure...),
- De permettre à une institution qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne handicapée de proposer une alternative de prise en charge adaptée,
- De vérifier l'adaptabilité à vivre en collectivité,
- De permettre à une personne de conforter son projet de vie,
- De permettre aux familles d'appréhender la séparation.

La personne est accueillie dans une chambre individuelle disposant des mêmes commodités que celles des autres personnes accueillies. Un référent est nommé durant la période de l'accueil, il est chargé en lien avec l'équipe pluri-professionnelle de rédiger un bilan du séjour, donnant lieu à une rencontre avec les partenaires et la famille agissant autour du projet de la personne.

La durée peut être variable et est adaptée selon chaque situation dans la limite des 90 jours autorisés.

Chaque accueil est contractualisé par une convention établie et signée par l'ensemble des personnes.

b. Les modalités d'accompagnement

La prise en charge de la personne commence sur le **foyer d'hébergement**. En effet, il est essentiel de pouvoir évaluer les réelles capacités d'une personne afin d'adapter notre accompagnement et notre offre de logement.

Car, si la personne accède trop rapidement à un logement plus autonome et qu'elle n'en a pas les capacités, elle se retrouvera en situation d'échec. L'estime de soi-même en sera atteinte et il sera encore plus difficile de retravailler cela ensuite avec elle.

L'objectif est donc de faire évoluer les personnes sur le foyer d'hébergement, étape par étape, avant d'envisager un autre avenir.

L'accompagnement est donc orienté vers une maximisation d'autonomie au niveau de gestes de la vie quotidienne. L'équipe éducative cherchera donc à rendre autonome les personnes au niveau de leur hygiène en s'assurant qu'elles prennent leur douche quotidiennement et correctement, qu'elles tiennent leur chambre propre et rangée et qu'elles savent utiliser une machine à laver pour leurs vêtements.

Parallèlement à cet accompagnement, des ateliers de cuisine sont également proposés pour les plus autonomes et désireuses d'encore évoluer.

Des accompagnements éducatifs aux transports en commun sont également proposés.

De plus, une étape intermédiaire est proposée entre le foyer d'hébergement « classique » et le foyer éclaté : il s'agit de l'**appartement de transition**. Situé dans une partie à l'écart du foyer d'hébergement collectif, il peut accueillir deux personnes désireuses de perfectionner leur autonomie.

Ce système permet aux personnes de « goûter » à plus d'indépendance, tout en restant proche d'un accompagnement éducatif rassurant.

Lorsque ces objectifs d'autonomie sont remplis, l'idée d'un passage au foyer éclaté peut alors être envisagée.

La personne intègre alors un des deux appartements mis à disposition, en colocation avec trois autres personnes. L'accompagnement devient alors encore plus individualisé et orienté vers des objectifs d'autonomie et de socialisation quasi-totale.

À terme, la personne devra donc être en mesure d'être autonome sur les points suivants :

- Faire ses courses,
- Cuisiner,
- Gérer son budget,
- Gérer ses documents administratifs,
- Gérer sa santé,
- Avoir une vie sociale

Enfin, lorsque la personne le désire, elle peut prétendre à vivre dans un logement personnel en milieu ordinaire. Il lui est alors proposé l'aide du DIVP (Dispositif d'Insertion à la Vie Partagée) qui est un soutien dans la recherche d'un appartement en milieu ordinaire.

Le DIVP garde un lien avec la personne afin de maintenir ses acquis en matière d'autonomie au quotidien et peut également apporter une aide à la personne au niveau administratif, si elle en éprouve le besoin.

B. Volets techniques

1. La référence éducative

Selon l'article D312-59-10 du CASF, et comme le préconise l'Anesm dans l'un de ses fondamentaux en 2008 « *La fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative.* », « *Elle favorise pour chaque enfant, adolescent, ou jeune adulte accueilli et sa famille la continuité et la cohérence de l'accompagnement.* ».

Le référent est garant de l'élaboration, la mise en œuvre de l'évaluation du projet personnalisé de la personne accueillie. Il est aussi le lien privilégié avec les partenaires, centralise les informations concernant la personne et s'assure de leur diffusion au sein de l'équipe (hormis pour le médical).

- Sur le foyer de la Roselière, chaque personne accueillie possède plusieurs référents :
- Un référent principal, éducateur spécialisé, qui est notamment en charge d'élaborer par écrit le projet personnalisé,
- Un co-référent, AMP ou AES, qui est en charge plus spécifiquement de l'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne,
- Un autre co-référent, surveillant de nuit, qui est en charge de l'accompagnement de la personne pendant la nuit.

a. La charte de la référence éducative

À l'Adapei 77, il existe une charte de la référence éducative qui reprend les huit principes suivants :

1. Écoute et prise en considération de la parole et des attentes de la personne accompagnée et de son représentant légal,
2. Le référent éducatif ne se substitue ni à la personne accompagnée ni à son tuteur ni à sa famille,
3. Le référent éducatif est le garant de l'élaboration, de la mise en place, du suivi et de l'évaluation du projet personnalisé,
4. La référence éducative est assurée par un éducateur spécialisé ou un moniteur éducateur. La co-référence éducative est assurée par un professionnel éducatif ou paramédical,
5. La référence et la co-référence s'appuient sur l'expertise de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle selon une modalité formalisée,
6. La référence et la co-référence sont désignées dès l'admission par la direction adjointe après validation de la direction de territoire,

7. La durée de la référence éducative ne peut excéder 3 ans et doit être réinterrogée chaque année dans le cadre de l'évaluation du projet personnalisé,
8. Tout changement de référence doit être expliqué, motivé et communiqué à la personne accompagnée et son représentant légal. Les missions du référent et du co-référent éducatif sont présentées et expliquées à la personne et son représentant légal dès l'admission.

b. Notre référentiel commun :

Le référent éducatif est garant de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de la personne accompagnée.

- Il doit à ce titre recueillir les éléments essentiels de l'histoire de la personne accompagnée afin d'en avoir une connaissance globale ;
- Il assure la liaison entre la personne accompagnée, sa famille et les partenaires sans que cela ne soit exclusif pour le reste de l'équipe.
- Il est garant de la centralisation et de la diffusion des informations : il échange les renseignements nécessaires afin de favoriser la communication institutionnelle et associative.
- Il intervient dans un rôle de coordination afin de garantir la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet institutionnel et des valeurs associatives.
- Il est interpellé et il interpelle sur les dysfonctionnements touchant au projet personnalisé de la personne accompagnée.
- Il procède si nécessaire au réajustement du projet en articulation avec les membres de l'équipe et du responsable hiérarchique.

2. Élaboration du Projet Personnel Individualisé – PPI

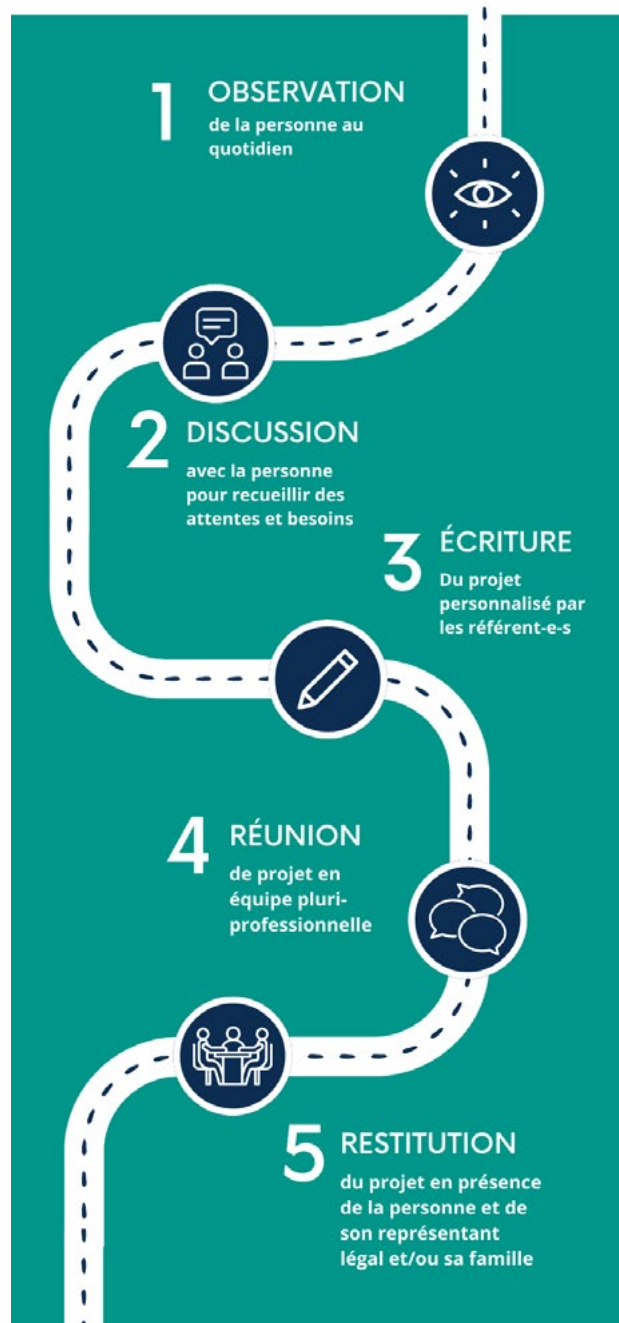
L'Anesm souligne que « *Ces personnes sont, pour la plupart, en situation de vulnérabilité lors de leur rencontre avec les professionnels. Ces derniers doivent donc être à leur écoute pour rechercher, susciter, et accompagner cette participation afin qu'elle soit effective.* »

Le projet personnalisé constitue un outil primordial dans l'individualisation et la prise en charge de la personne. Cette démarche implique une participation de tous les acteurs autour de la vie de la personne que ce soit dans le domaine professionnel, social, médico-social et médical.

Le schéma ci-dessous représente le processus d'élaboration d'un projet personnalisé :

SCHÉMA

ÉLABORATION DU PROJET PERSONNEL INDIVIDUEL



3. Modalités de participation individuelles ou collectives

a. Les activités proposées

L'établissement propose des activités régulières et diversifiées, favorisant la participation et l'expression des personnes accueillies.

Elles ont lieu au sein de l'établissement ou à l'extérieur. L'équipe éducative accompagne alors les personnes sur ces activités.

En fonction de leur autonomie sur l'extérieur, les personnes peuvent également s'y rendre par leurs propres moyens.

Ces activités sont proposées à la personne, en lien avec les objectifs de leur projet personnalisé.

Activité	But	Objectifs
Cuisine	Socialisation et autonomie dans la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à élaborer un menu simple. • Apprendre à faire une liste de course. • Gérer un budget. • Confectionner des menus simples et équilibrés.
Esthétique	Sensibiliser la personne au respect de son corps	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à se détendre. • Prendre soin de soi. • Appréhender son image.
Bibliothèque	Accéder à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances • Intégrer le milieu ordinaire. • Maintenir ses acquis, ses connaissances et peut-être en acquérir de nouveaux. • Se détendre, se faire plaisir. • Mettre à profit les livres comme support pour la réalisation d'activités manuelles...
Salle de sport	Socialisation Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Être en contact avec d'autres personnes en milieu ordinaire. • Favoriser son hygiène de vie. • Autonomie dans les déplacements/transports.
Natation	Socialisation Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les personnes accueillies aux bienfaits du sport. • S'ouvrir aux autres. • Participer à une activité de détente, de bien-être. • Créer une dynamique de groupe en favorisant l'échange entre les personnes. • Lutter contre le surpoids et la sédentarité.

Des activités, ouvertes à chacun, sont également proposées tous les soirs après le repas.
Un professionnel est en charge de préparer ce planning d'activités chaque semaine.

En voici un exemple ci-dessous :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1 20h Code de la route	2 15h Atelier cuisine	3 15H Brocante
4 19H30 Cinéma au Foyer	5 20H00 Randonnée	6 20H15 Groupe de parole	7 20H30 Blind test	8 20H30 Atelier courrier	9 14H30 Cinéma à Montereau	10 18H30 Atelier cuisine
11 20H15 Ping Pong	12 20H15 Uno	13 20H Balade à Bray	14 20H Mini Bac	15 20H Karaoke	16 13H30 Cinéma à Provins	17 14H30 Escalade
18 20H Activités manuelles	19 20H Badminton	20 20H15 Domino géant	21 20H30 Atelier courrier	22 20H15 Jeux de société	23 20H Balade à vélo	24 18H30 Atelier cuisine
25 20H30 Atelier courrier	26 20H15 Atelier 5 sens	27 20H Code de la route	28 20H Foot jardin	29 19H45 Verre à Bray	30 18H15 Soirée années 80'	31

b. Les sorties de la semaine et du week-end

Organisées tout au long de l'année, elles permettent de s'ouvrir à la culture urbaine et rurale. Elles sont variées et répondent aux désirs et attentes des personnes accueillies. Les professionnels proposent donc différentes sorties où les personnes peuvent s'inscrire.
Des sorties de nuit sont également proposées en compagnie des surveillants de nuit.

c. Les transferts

Ce type de séjour, limité à 5 jours maximum, permet la rupture avec le collectif. Il permet aux professionnels d'observer la personne dans un cadre de loisirs et d'accompagnement social différent. Les professionnels favorisent, en priorité, les personnes n'ayant pas assez de moyens financiers pour partir en séjours vacances.

d. Les festivités

Fête des familles et des amis :

L'Adapei 77 est une association familiale, le foyer attache donc une importance particulière à ce moment. Cette journée, à volonté festive, a donc pour but de rencontrer les familles et de partager un moment convivial autour d'un repas à thème défini par les équipes.

Pour les personnes n'ayant plus de familles, il leur est proposé d'inviter des amis. Cette journée reste un grand moment pour chacune des personnes.

Journée Portes Ouvertes :

L'établissement ouvre ses portes annuellement afin de faire partager son organisation, son projet et ses activités. C'est un moment d'ouverture aux autres permettant à tous nos partenaires de prendre connaissance des différents types d'accueils proposés et de la qualité de prestations vers laquelle nous tendons.

Repas de Noël :

Chaque année, une sortie est organisée pour tout le foyer. Un repas au restaurant est proposé avec une activité commune afin de pouvoir partager un bon moment ensemble.

e. Les commissions internes

CVS :

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit trois par an. C'est une instance consultative, de concertation et de dialogue entre les personnes accueillies, les représentants légaux et/ou familles et les professionnels.

Des élections ont lieu afin d'élire un représentant pour chacune des parties citées ci-dessus.

Chaque représentant consulte les personnes au préalable afin de recueillir leurs questions et propositions liées à l'organisation intérieure de l'établissement, aux travaux d'équipement, à l'affectation des locaux ou aux modifications touchant les conditions de prise en charge.

La mission des représentants des différentes parties est d'être attentifs à la parole des personnes, mais aussi de faire émerger les initiatives créatrices de projets.

Réunion des personnes accueillies : Une fois par trimestre est organisé une réunion d'informations avec toutes les personnes accueillies du foyer.

Réunis dans le grand salon autour d'un jus de fruits et de gâteaux apéritifs, divers sujets sont abordés comme les travaux, l'arrivée de nouveaux professionnels, les départs programmés, les désirs de sorties. C'est un espace de prise de parole.

Commission de restauration : Cette commission se tient 3 fois par an en présence :

- Du prestataire de restauration et de l'ESAT Les Ateliers Braytois de l'association qui travaillent en partenariat pour la gestion de la restauration des établissements de l'Adapei 77,
- De la diététicienne associative,
- D'un groupe de personnes accueillies de l'établissement et de professionnels.

L'objectif de cette commission est de permettre aux personnes de faire remonter leurs satisfactions et insatisfactions, leurs désirs de voir certains menus apparaître et d'évaluer la prestation proposée.

VI. La démarche qualité et gestion des risques

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. C'est une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par l'établissement afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points d'amélioration.

1. Les modalités d'évaluation

a. Évaluation externe

La loi du 2 janvier 2002 a posé les bases d'une évaluation interne puis d'une évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) visés à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Cependant le schéma classique d'évaluation interne et externe a été modifié par la Haute Autorité de Santé, avec une nouvelle procédure nationale, commune à tous les ESSMS.

Ce nouveau référentiel d'évaluation est ainsi structuré en 3 chapitres (la personne, les professionnels, l'ESSMS), chacun des chapitres étant organisé en 9 thématiques (La bientraitance et l'éthique ; Les droits de la personne accompagnée ; L'expression et la participation de la personne accompagnée ; La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ; L'accompagnement à l'autonomie ;

L'accompagnement à la santé ; La continuité et la fluidité des parcours ; La politique des ressources humaines ; La démarche qualité et gestion des risques)

Le référentiel complet comporte ainsi au total 42 objectifs déclinés en 157 critères d'évaluation. Pour chacun des critères est précisé son champ d'application, son niveau d'exigence, ses éléments d'évaluation (entretiens / consultation documentaire / observations) et les référencements associés. Le référentiel intègre des critères génériques (129) communs à tous les ESSMS et des critères spécifiques (28) applicables selon le secteur d'activité, le type de structure ou le public accompagné.

Les 157 critères d'évaluation répondent à 2 niveaux d'exigences : 139 qui correspondent au niveau standard attendu et 18 dits « impératifs » qui impliquent la mise en place d'un plan d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.

Afin de répondre à cette nouvelle démarche évaluative, L'EANM la Marguette réalisera en 2023 une démarche d'auto évaluation à l'aide du logiciel AGEVAL déployé le service qualité de l'association et réalisera son évaluation externe en 2024.

b. L'évaluation de la satisfaction

L'évaluation de la satisfaction des personnes accueillies, des familles/représentants légaux et des professionnels est continuellement recherchée.

Afin de la mesurer, des questionnaires et enquêtes sont adressés et analysés pour permettre la mise en place d'axes d'amélioration.

2. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne accueillie en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

Une démarche associative de promotion de la bientraitance est mise en place avec par exemple :

- Une gestion des évènements indésirables transversale formalisée,
- Une procédure associative de gestion des faits de maltraitance,
- Une commission bientraitance associative destinée à impulser et harmoniser la démarche (outils, sensibilisation, questionnaires, animations...),
- Une charte de bientraitance associative,
- Des formations « bientraitance et prévention de la maltraitance » etc.
- Un bilan annuel transmis au CVS et aux instances représentatives du personnel

L'établissement s'appuie également sur des documents de référence pour prévenir les situations de maltraitance.

Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre* (HAS ex ANESM - juillet 2008),
- *La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du CASF* (HAS ex ANESM - Juillet 2009)

Comme pour l'ensemble des établissements et services de l'Adapei 77, l'analyse des pratiques professionnelles est également mise en œuvre pour soutenir les professionnels de La Marguette.

À travers des affichages, le foyer informe également la personne accueillie et sa famille du dispositif natio-

nal de prévention de la maltraitance et notamment de l'existence du numéro d'accueil et d'écoute téléphonique : le 3977 à destination de tous et permettant d'alerter sur une situation de maltraitance.

La bientraitance est notre préoccupation quotidienne au sein de l'établissement

3. Outils de la loi du 2 janvier 2002

Afin de promouvoir et garantir les droits des personnes accueillies, l'établissement s'est doté des outils suivants construits selon un mode participatif avec la contribution des personnes accueillies, des professionnels, des familles et des partenaires selon une modalité adaptée à chacun de ses acteurs :

- Le Livret d'accueil réunissant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la personne accueillie quant au fonctionnement et à l'organisation de La Marguette et de l'Adapei 77.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie, remise et expliquée à la personne accueillie et sa famille dans le cadre de l'admission. Elle est annexée au livret d'accueil et affichée dans le hall des locaux.
- Le projet d'établissement : outil institutionnel de positionnement, de management et de communication définissant ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.
- Le contrat de séjour définissant les conditions de l'accompagnement de chaque personne accueillie.
- Les personnes qualifiées : l'établissement informe les jeunes de l'existence et des missions de ce dispositif à savoir informer et aider les personnes à faire valoir leurs droits, assurer un rôle de médiation ou encore signaler aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par une personne (situation de maltraitance, organisation du service...).
- Le Conseil de la vie sociale (CVS) : afin de favoriser la participation des personnes accueillies, le foyer organise cette instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure.
- Le règlement de fonctionnement : ce document vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement. Il est annexé au livret d'accueil.

4. Dossier de la personne accueillie

Depuis avril 2022, les dossiers des personnes accueillies sont informatisés au sein d'un logiciel spécialisé « DIU » (Dossier Informatisé de l'Usager) déployé au sein de tous les établissements de l'association. Toutefois, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement notamment en cas de panne informatique et/ou de besoin d'intervention urgente, une version « papier » des dossiers des personnes accueillies est classée dans le bureau de la secrétaire de direction.

Chaque personne dispose d'un dossier unique construit selon une trame identique comprenant globalement trois parties en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS : administrative, éducative (évaluations effectuées, projet personnalisé, comptes rendus de réunion de synthèse, comptes rendus mensuels des suivis, bilan du projet personnalisé) et paramédicale.

Chaque personne dispose à l'infirmerie d'un dossier de liaison d'urgence (DLU) remis à jour au minimum une fois par an pour tout ce qui concerne les attestations de Sécurité Sociale, de mutuelle, et au fur et à mesure des besoins pour tout ce qui est lié aux traitements médicaux.

La mise en place de ces dossiers de secours permet de réduire les conséquences d'un dysfonctionnement et contribue ainsi à la démarche de prévention des risques.

Les modalités d'accès à ces dossiers sont définies dans le livret d'accueil conformément à la réglementation en vigueur.

5. Prévention du risque infectieux

L'Adapei 77 s'est engagée dans une démarche de prévention du risque infectieux afin de prévenir le risque de contamination au sein des structures et assurer ainsi la sécurité des personnes, des professionnels, des visiteurs et intervenants.

Elle se concrétise, par exemple, par :

- Des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (ex : le lavage des mains avec l'organisation d'un concours basé sur la création d'œuvres sur cette thématique, les normes de restauration collective),
- L'harmonisation des outils et protocoles de prises en charge notamment dans le cadre de la commission médicale et paramédicale créé en 2015 (ex : kit gale, gastro-entérite-aigue...),
- L'harmonisation et la sécurisation des processus de prise en charge,
- L'achat de matériels adaptés
- L'intégration de cette thématique dans les outils institutionnels.

Cette dynamique est à poursuivre.

VII. Relations avec les familles, les parents et l'entourage

Les relations avec les familles et l'entourage de la personne sont bien sûr une composante incontournable dans l'accompagnement global de la personne accueillie.

Elles sont motrices dans la vie des personnes et apporte du lien entre la personne et l'institution.

Les personnes accueillies étant majeures, il convient alors de respecter leur vie privée. En cela, réside la délicatesse de la relation que l'établissement doit adopter avec les familles, afin de ne pas entraver la vie privée des personnes accueillies tout en rassurant leurs familles.

Ainsi, le lien est toujours privilégié avec les familles et l'entourage. Ils peuvent ainsi visiter librement les personnes accueillies du foyer et entretenir des relations téléphoniques. Les sorties au domicile familial sont établies en fonction des demandes de chacun.

De plus, les familles sont invitées chaque année à la « fête des familles et des amis ». C'est un moment festif qui permet également de renforcer la communication entre l'établissement et l'entourage.

Un autre moment d'échange a lieu également trois fois par an : le « café des parents ». Cette réunion permet de rencontrer les familles dans un lieu différent du foyer et permet de favoriser le dialogue à travers différents thèmes de discussions.

Comme expliqué précédemment, les familles et l'entourage de la personne sont invitées à son projet personnalisé afin de pouvoir en échanger. La coopération des familles est alors indispensable afin de poursuivre les objectifs du projet de la personne pendant les retours en week-end et les vacances.

Au-delà des rencontres informelles avec l'équipe éducative, l'équipe de direction pourra proposer des rencontres formalisées, chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

VIII. Nos principes d'intervention

1. Les différentes réunions

Les réunions sont multiples et chacune traduit des sujets de réflexions sous tendant des hypothèses d'actions.

a. Les réunions de transmissions

Ce temps d'échange entre les équipes est primordial afin de garantir un suivi au quotidien et une cohérence dans les pratiques des professionnels.

Ces réunions se déroulent à chaque changement de roulement d'équipe (matin/après-midi/nuite).

Les transmissions sont écrites sur un support informatique afin de tracer les informations.

La lecture de ces transmissions donne lieu à des échanges verbaux entre professionnels afin d'adapter l'accompagnement des personnes en conséquence.

b. Les réunions d'équipe

Ces réunions ont lieu tous les mardis après-midi avec l'ensemble des services de 14h00 à 16h00. Elles sont animées par la Direction.

La première demi-heure permet d'évoquer les informations générales sur l'organisation du foyer.

L'heure suivante est consacrée aux situations éducatives. Il convient alors de discuter entre professionnels afin d'adapter au mieux les pratiques professionnelles.

Enfin, la dernière demi-heure est consacrée à un projet personnalisé. Le professionnel, ayant réalisé l'écrit, le relate en équipe. Cela donne lieu à des discussions entre les différents membres de l'équipe pour proposer des axes de réponses aux problématiques de la personne accueillie.

Chaque mardi est également convié un surveillant de nuit. En effet, il est important de pouvoir échanger avec chaque membre de l'équipe pluri professionnelle afin d'optimiser la cohérence d'équipe.

En ce sens, des réunions de surveillants de nuit sont également organisées tous les 3 mois avec la Direction. Elles permettent de restituer les informations générales et plus spécifiquement de discuter de l'accompagnement des personnes en lien avec leur projet personnalisé (autonomie au niveau des couchers, réveils, autonomie au niveau de la toilette du matin, ...).

c. Les réunions de Direction

Chaque mercredi, une réunion de Direction est organisée entre les Directeurs Adjoints du Territoire et le Directeur de Territoire. Cette réunion permet aux équipes de Direction de recueillir les informations et les décisions associatives.

Cette journée permet de construire une dynamique de travail et de pouvoir échanger sur des situations complexes.

2. Les différents outils de travail

a. L'agenda

Cet outil, accessible par l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle, permet de partager l'organisation de la prise en charge des différents rendez-vous médicaux, des activités, des rencontres avec les partenaires et les familles, l'organisation des départs en séjours, ...

b. Le support informatique de transmissions

Ce support essentiel permet la transmission des informations concernant tous les évènements du foyer : prise en charge des personnes, informations générales, informations médicales,

Il est lu par chaque professionnel à sa prise de poste.

c. Le projet personnalisé

Chaque personne accueillie bénéficie d'un projet personnalisé, rédigé et validé, lui garantissant un accompagnement individualisé. Cette démarche implique la participation de l'ensemble des équipes pluri-professionnelles en associant sa famille et /ou son représentant légal.

d. Le bilan d'accueil temporaire

Chaque personne réalisant une période en accueil temporaire bénéficie d'un bilan écrit par un professionnel nommé comme référent éducatif provisoire, traduisant des observations, des indications, des confirmations d'orientations.

IX. Droits des personnes accompagnées

La personne accueillie bénéficie des droits attachés à sa personne définis dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.
- Une prise en charge et un **accompagnement individualisé de qualité** favorisant son développement, son autonomie et son insertion, **adapté à son âge et à ses besoins**, et respectant son **consentement éclairé**.
- Le consentement éclairé de la personne doit systématiquement être recherché lorsque celle-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être demandé.

- La confidentialité des informations la concernant, seules les informations utiles à la compréhension de la situation et du fonctionnement de la personne et indispensables à la qualité de son accompagnement seront partagées dans le respect des règles déontologiques et après validation de la personne et de sa famille.
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que les voies de recours à sa disposition.
- La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

La Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie parue en 2003 mentionne différents droits et principes mis en œuvre. Elle est remise et expliquée aux personnes accueillies et leurs familles dans le cadre d'une admission.

X. L'accompagnement au vieillissement

Entre 2020 et 2022, le foyer a dû réaliser beaucoup de réorientations. En effet, plusieurs personnes accueillies avaient atteint l'âge de la retraite.

L'accueil en foyer d'hébergement étant tributaire d'une Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour accueillir les personnes, il a fallu trouver des solutions de logement pour ces personnes.

Dans la majorité des cas, elles ont pu être réorientées en EHPAD. Des partenariats avec les EHPADS de la région ont donc pu être réalisés. Quelques personnes accueillies ont été réorientées à celui de Bray sur Seine. Elles ont donc pu continuer à garder des liens avec leurs amis du foyer et sont toujours invitées sur les différents évènements festifs du foyer.

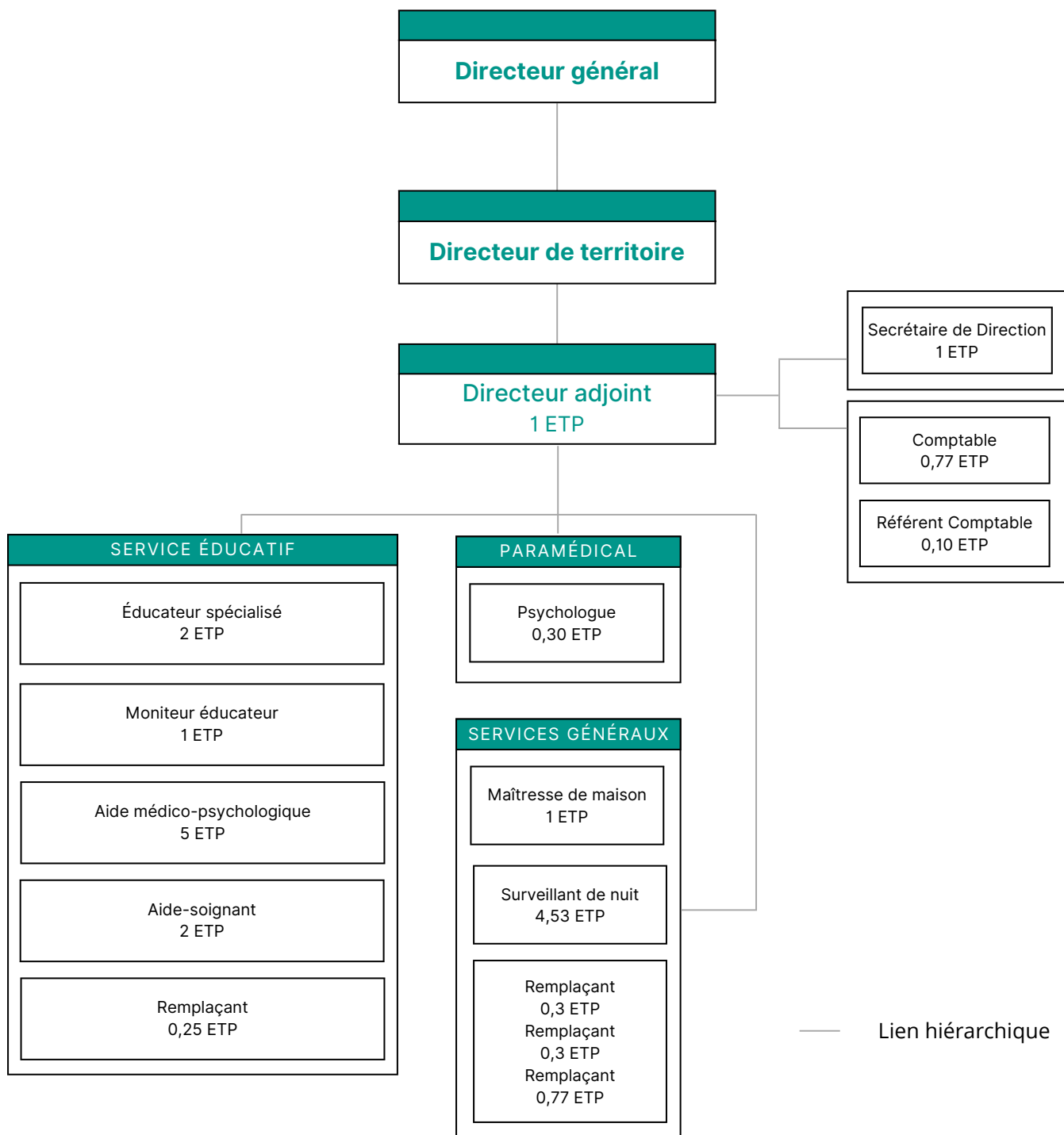
D'autres personnes ont été également réorientées vers des foyers de vie. En effet, le rythme de vie plus calme de ces foyers correspond à ces personnes désormais en retraite et qui aspirent à plus de tranquillité. Elles peuvent alors bénéficier d'un accompagnement adapté et également profiter des activités que propose ce type de structure.

Enfin, nous avons pu aussi réorienter quelques personnes vers des familles d'accueil. Cet accompagnement est également une bonne solution pour des personnes encore en possession de leurs moyens cognitifs et physiques et qui souhaitent désormais une vie plus paisible.

Plus généralement, il apparaît que beaucoup de personnes souhaiterait tout de même rester sur le foyer d'hébergement au moment de leur retraite. Une réflexion est en cours sur les différentes possibilités pour accéder à ces demandes.

XI. Les ressources humaines

1. Organigramme de La Roselière



2. Missions des professionnels

La Direction de territoire

Assurer la représentation de l'association sur délégation du Directeur Général dans le cadre du projet associatif, réaliser le développement du projet d'établissement, réaliser la gestion administrative, budgétaire et financière, manager l'équipe pluri professionnelle et directionnelle des établissements.

La Direction adjointe

Garantir la conduite et le développement du projet d'établissement, garantir la bonne tenue des projets personnalisés des personnes accueillies, manager l'équipe pluri professionnelle de l'établissement, participer à la gestion administrative, budgétaire et financière.

Secrétaire de direction

Assister la Direction dans l'exécution des missions administratives, être l'interface relationnelle entre la Direction et ses différents interlocuteurs.

Psychologue

Mettre en place un suivi psychothérapeutique selon les orientations particulières définies dans le cadre du projet personnalisé de la personne accueillie. Réaliser des actions d'analyse, d'évaluations psychologiques et de conseil, selon les besoins des personnes afin de leur apporter un soutien ou une aide psychologique.

Éducateur-trice spécialisé-e

Établir une relation, un diagnostic éducatif. Aider au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'actions collectives en direction des personnes accueillies. Construire un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociales.

Moniteur-trice éducateur-ice

Participer à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies. Participer également à l'élaboration et à la conduite du projet personnalisé et travaille à ce titre au sein de l'équipe pluri professionnelle.

Aide médico-psychologique

Contribuer à un accompagnement par le maintien de l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne, en y apportant de l'aide et participer à l'entretien de l'environnement de la personne. Accompagner la personne dans la relation à l'environnement, au maintien à la vie sociale. Participer à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement.

Aide-soignant-e

Réaliser des soins de prévention, de maintien, d'éducation à la santé et des soins relationnels, pour préserver le bien-être et l'autonomie des personnes. Participer à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement.

Maîtresse de maison

Coordonner les prestations hôtelières (accueil, repas, collations) auprès des personnes accueillies en veillant à la qualité du cadre de vie du foyer et de leur chambre, afin de maintenir le bien-être physique et psychologique des usagers dans les actes de la vie quotidienne.

Surveillant-e de nuit

Assurer une veille active des personnes en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste, en respectant l'intimité de la personne et les consignes institutionnelles. Garantir les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et demandes. Assurer la surveillance des locaux et des équipements. Assurer une fonction de relais jour-nuit.

3. La formation des professionnels

Individuelles ou collectives, les formations permettent de qualifier les professionnels afin d'apporter un réel bénéfice en termes de prise en charge des personnes et d'alimenter un travail de réflexion et d'accompagnement de l'ensemble du personnel.

Chaque année, la Direction reçoit les professionnels en entretien individuel. C'est le moment de faire le bilan de l'année sur les forces et faiblesses de chacun.

Le professionnel peut alors émettre ses désirs de formation. La Direction peut également lui proposer des formations en fonction de ses potentialités à développer ou, au contraire, de ses lacunes à corriger.

Un plan de formation est ensuite décidé avec la Direction Générale.

XI. Les partenariats

Dans le cadre de l'accompagnement coordonné autour de la personne, nous avons des partenaires à différents niveaux.

1. Les établissements médico-sociaux

Notre premier partenaire reste l'ESAT « Les Ateliers Braytois » de Bray-sur-Seine. En effet, toutes les personnes accompagnées de la Roselière travaillent dans cet ESAT.

Malgré l'importance d'entretenir des relations d'échange entre professionnels de nos deux établissements, il apparaît que cela reste encore compliqué à mettre en place au quotidien.

En effet, il n'y a pas d'outils de transmissions défini entre le foyer et la Roselière. Il faudra donc réfléchir sur ce point à l'avenir.

De plus, il faudra instituer un temps d'échange commun afin d'élaborer le projet aussi bien professionnel que personnel de la personne.

Comme expliqué plus haut, des partenariats sont déjà en place avec les autres établissements médico-sociaux, type foyers de vie et EHPAD, pour les réorientations des personnes.

Enfin, il convient également de renforcer nos partenariats avec les différents IME de la région. En effet, les différentes réorientations de la Roselière ont entraîné des places vacantes.

La collaboration avec les IME est donc primordiale afin de proposer des accueils temporaires à leurs jeunes adultes, pour entrevoir ensuite de futures admissions sur notre foyer.

2. Familles et représentants légaux

Le partenariat familial est une composante incontournable dans l'accompagnement global de la personne. Les représentants légaux et familles sont moteurs dans la vie des personnes et apporte du lien entre la personne et l'institution.

3. Partenaires institutionnels et territoriaux

Parmi nos partenaires, nous comptons également le Conseil Départemental, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), l'ARS (Agence Régionale de Santé), le service du PAM, la CIAMT (Centre Inter-entreprises et Artisanal de santé au travail).

4. Prestataires hôtelières et commerces

Les repas livrés en liaison froide sont préparés par un prestataire par Elios, associé à l'ESAT Adapei77 « Les Ateliers Braytois » dans le cadre d'un partenariat.

Le pain et les viennoiseries du week-end sont livrés par des boulangeries à Bray et à Bazoches-les-Bray.

Divers commerces de proximité sont attentifs à l'accueil et au service rendu à la personne.

5. Artisans

Des artisans comme le plombier, l'électricien répondent rapidement à nos sollicitations.

6. Médical et para médical

La pharmacie de la commune reste un point fort dans la préparation des traitements médicamenteux sous forme d'escargots et dans l'accueil des personnes à l'officine.

Le cabinet d'infirmières se déplace régulièrement, permettant une approche de confiance pour des actes de soin parfois sensibles ou délicats.

Le cabinet médical, avec son médecin, reçoit nos personnes accueillies lorsqu'elles sont malades. Situé dans la ville de Bray, il a cet avantage que les personnes peuvent s'y rendre par leurs propres moyens.

Les ambulances Duverneix, implantés sur le territoire répondent aux besoins de transports à caractère sanitaire ou de taxi.

7. Partenariats externes

- **Sur le plan administratif :**

Un des enjeux partenarial d'un établissement comme celui des Meuniers est celui de sa visibilité sur le territoire. Aussi, sur un plan administratif, il est important que nous soyons identifiables et repérés afin de pouvoir être reconnus tant par les familles elle-mêmes en recherches de solutions pour leur enfant que par les mandataires qui accompagnent leurs majeurs protégés mais aussi par les différents ESSMS et instances (PAT, MDS, MDPH,...). Pour ce faire, il paraît important de pouvoir établir des liens et ce sous diverses formes : portes ouvertes, réunions d'informations,...

- **Sur le plan du travail :**

Notre établissement travaille principalement en lien avec deux ESAT du secteur : un sur la commune de Melun et un autre, à Vaux le pénil.

Afin d'échanger sur les personnes que nous accompagnons conjointement et dans la recherche de cohésion dans les actions menées, nous nous rencontrons trois fois dans l'année pour évoquer les situations des personnes.

Ce travail permet d'anticiper les besoins, d'harmoniser nos pratiques auprès d'une même personne et de réfléchir conjointement à l'élaboration du projet.

- **Sur le plan de la santé :**

L'évolution des pathologies des personnes accueillies, le vieillissement de notre population pour partie nécessitent une prise en compte de plus en plus grande de la notion de santé.

Nous étendons notre réseau de partenaires médicaux et para médicaux afin de répondre aux besoins de chacun en fonction de leurs pathologies.

Les créations des maisons de santé de plus en plus importantes nous poussent à réfléchir dorénavant en termes de conventions afin d'imaginer des partenariats privilégiés lors de l'arrivée de nouvelles personnes qui viennent parfois de loin ou qui n'ont jamais eu de suivi médical.

- **Sport et activités culturelles :**

Les activités sportives et culturelles sont revues chaque année en fonction des besoins et demandes des personnes accueillies.

Les professionnels accompagnent, autant que possible, les personnes vers des prestataires de type droit commun.

Néanmoins, dans le but de découvrir un atelier ou une activité, de répondre à la fatigabilité de certains ou leur problématique spécifique, des prestataires viennent au sein de l'établissement afin de proposer des ateliers auxquels les personnes s'inscrivent au trimestre, semestre ou à l'année.

L'objectif étant, entre autre, la découverte, l'expression de soi, le partage au sein d'un groupe et d'amener quand cela est possible, la personne à s'inscrire dans un atelier en inclusion dans la ville.

XII. Perspectives et objectifs d'évolution progression et développement

Depuis le dernier projet d'établissement, le foyer a pu réaliser beaucoup des objectifs souhaités. En effet, une des problématiques les plus importantes était de réorienter des personnes qui étaient désormais à la retraite. Ce travail a été réalisé, en mettant en place nombre de partenariats avec différentes structures.

Cependant, nous pouvons nous apercevoir également que certaines personnes souhaiteraient rester sur le foyer au moment de leur retraite.

En effet, nous pouvons aisément comprendre qu'elles ne désirent pas spécialement quitter leur lieu de vie où elles ont leurs habitudes, leurs amis, depuis tant d'années. Une réflexion est en cours à ce sujet afin de leur proposer une méthode d'accueil alternative sur le foyer.

Parallèlement aux réorientations de ces dernières années, le travail d'admissions n'a pu être réalisé. Il reste encore donc aujourd'hui beaucoup de places vacantes sur le foyer.

Aujourd'hui, l'objectif est donc d'optimiser le partenariat avec les IME notamment afin de procéder à plus d'admissions.

Il conviendra alors d'adapter notre offre aux nouveaux publics accueillis. En effet, beaucoup de personnes bénéficient déjà d'une relative bonne autonomie et souhaitent rapidement quitter le foyer d'hébergement classique pour rejoindre un logement en milieu ordinaire.

De plus, nos locaux ne sont pas vraiment attractifs, avec une décoration ancienne, des douches communes et un appartement de transition hors d'usage. Il serait nécessaire de réaliser quelques travaux à ce niveau.

Le protocole d'accueil temporaire a également été élaboré et développé. Aujourd'hui, le partenariat avec le service social de l'ESAT est renforcé afin de traiter toutes les demandes d'accueils temporaires. Les étapes de l'accueil ont été revues et formalisées en équipe pour se clôturer par un bilan élaboré en équipe pluri professionnelle.

C'est également au niveau de la communication avec l'ESAT que le foyer la Roselière doit encore trouver des axes d'amélioration. En effet, la méthode de passage de transmissions n'est pas encore clairement définie, ce qui limite la cohérence de nos accompagnements entre l'ESAT et le foyer.

Nous avons donc décliné ces différents objectifs sous forme de fiches actions suivantes :

La Roselière

Fiche action n°1

Objectif	Procéder aux admissions manquantes
Groupe projet :	Équipe pluri-professionnelle et direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire et Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux des places vacantes. • Développer le partenariat avec les IME. • Liens avec l'ESAT. • Développer les relations avec les travailleurs ESAT et leurs familles afin de leur faire connaître le foyer. • Organisation de journées portes ouvertes. • Réflexion à un accueil de quelques personnes en « foyer passerelle »
Échéancier	Réflexion engagée et à poursuivre
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles visites sur le foyer. • Nombre de partenaires. • Nombre d'accueils temporaires. • Nombres d'admissions.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Roselière

Fiche action n°2

Objectif	Rendre le foyer plus attractif
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Sous la responsabilité de	Direction adjointe et Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à des travaux <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de réfection des couloirs et salon pour moderniser le foyer. - Travaux à l'appartement de transition pour le remettre en fonctionnement. - Installer une salle de bain individuelle dans chaque chambre. - Proposer des studios avec kitchenette dans le foyer. • Retravailler le règlement de fonctionnement pour proposer aux personnes une offre plus adaptée.
Échéancier	Réflexion engagée et à poursuivre
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de travaux • Règlement de fonctionnement mis à jour.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Roselière

Fiche action n°3

Objectif	Améliorer la coordination entre l'ESAT et la Roselière (admissions, projets personnalisés...)
Groupe projet :	Équipes pluri-professionnelles ESAT et La Roselière, Directions
Sous la responsabilité de	Directions adjointes et Directions de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe pluri-professionnelle • Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer des groupes de travail/temps de réunions communs • Outil de transmissions commun entre le foyer et l'ESAT • Mutualiser et coordonner la procédure « projet personnalisé » • Mutualiser et coordonner la procédure d'admission • Organiser des formations communes • Organiser des activités communes
Échéancier	En continu
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des projets personnalisés • -Bilan des admissions réalisées • Nb de formations communes/an • Nb d'activités communes déployées/an
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Roselière

Fiche action n°4

Objectif	Travailler la thématique de « vie sexuelle et effective » des personnes accompagnées et la parentalité
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Équipe pluri-professionnelle• Direction• Psychologue
Sous la responsabilité de	Direction de territoire et Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Équipe pluri-professionnelle• Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Former les professionnels et personnes accueillies avec des formateurs externes• Mettre en œuvre des groupes de travail avec les personnes accueillies avec les équipes pluri professionnelles et la psychologue• Faire intervenir des professionnels (planning familial, sexologue, ...)
Échéancier	2023
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nb de professionnels et personnes accueillies formées par an• Nb de réunions du groupe de travail et bilan des actions• Nb d'intervention de professionnels spécialisés extérieurs
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

La Roselière

Fiche action n°5

Objectif	Actualiser les outils de la loi 2002-2
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Équipe pluri-professionnelle• Direction
Sous la responsabilité de	Direction de territoire
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Équipe pluri-professionnelle• Direction
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Constituer des groupes de travail• Établir un rétro planning• Constituer des groupes de travail avec les personnes accueillies• Associer le CVS et familles
Échéancier	2022-2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Outils 2002-02 actualisés, expliqués et diffusés• Nb de livrets d'accueil distribués / nb d'admissions réalisées sur l'année écoulée• Nb de règlements de fonctionnement distribués / nb d'admissions réalisées sur l'année écoulée• Nb de contrats de séjour signés / nb d'admissions réalisées sur l'année écoulée
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Adapei 77
2 ter rue René Cassin 77000 Melun
01 60 56 54 77 - contact@adapei77.fr
adapei77.org